République Française

Département de l'Aveyron

## Extrait du Registre

## Des Délibérations du Conseil

## De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres Afférents Conseil Communautaire : 37 En exercice : 37 Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 12/12/2024

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de décembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

**Présents :** Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Michel LEBLOND, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Jean-Pierre MOULS, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Albert BOUSQUET à Jean-Claude TOUREL, Sophie CANTALOUBE à Patrick ROQUES, Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, Claude SERS à Jean-Louis CABANES

Absents excusés: Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Eric HOULES, Guy SALES

Absents: Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, David MAURY

Michel WOLKOWICKI est désigné secrétaire de séance

N°20241219\_165

<u>Objet</u>: Permanence habitat dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Départemental « Habiter Mieux »

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Conseil Départemental de l'Aveyron avait mis en place un Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » de 2014 à 2018 (programme de réhabilitation de logements) qui a rencontré un véritable succès. Afin de continuer dans cette dynamique, le Conseil Départemental avait relancé un nouveau Programme d'Intérêt Général qui s'est déroulé de janvier 2019 à décembre 2023. Le Département devait relancer le PIG Départemental courant 2024 : des permanences habitat sont tenues, tous les mois, sur le territoire.

Ce programme permet aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier de subventions pour réaliser des travaux d'amélioration dans leur logement (travaux d'économie d'énergie, travaux d'adaptation au handicap et/ou vieillissement, sortie d'insalubrité, amélioration de logements locatifs).

Le Conseil Départemental a confié l'animation de ce programme au bureau d'études OC'TEHA. L'objectif de l'animation est de renseigner les personnes sur les différentes subventions habitat et de les assister sur le plan technique, financier et juridique. Agréé notamment pour la réalisation des diagnostics de performance énergétique, le technicien évalue le logement, conseille le propriétaire sur les travaux à réaliser et constitue les dossiers de demande de subventions concernant les travaux d'économie d'énergie. De la même façon, le technicien peut leur faire bénéficier d'aides sur l'adaptation du logement (personnes âgées, handicapées), sur l'insalubrité, la création de logements locatifs, etc.

Madame la Présidente indique que le marché liant OC'TEHA et le Conseil Départemental dans le cadre du PIG ne prévoit pas une présence territoriale de l'équipe d'OC'TEHA pour assurer un conseil direct auprès de la population. OC'TEHA, dans le cadre de sa mission d'animation du programme « Habiter Mieux », nous informe qu'il peut tenir et programmer des permanences sur notre territoire. Cependant ces permanences ne sont pas prises en charges par le Conseil Départemental.

L'intérêt des permanences est de créer une dynamique sur le territoire, de faire connaître ce programme et de renseigner les propriétaires pour favoriser une politique de proximité.

Afin d'assurer des permanences d'OC'TEHA sur notre territoire, le bureau d'études nous présente un devis qui concerne une mission d'information et d'assistance de la population de notre territoire afin d'assurer une permanence habitat une fois par mois sur chaque « bourgcentre » : Belmont-sur-Rance, Camarès et Saint-Sernin-sur-Rance et ayant pour objectif principal l'information de proximité en permettant d'assurer des rencontres avec le public et de tenir à disposition des particuliers les documents, imprimés et notices explicatives nécessaires. Ce devis d'un montant de 8 820,00 € H.T. correspond à la tenue de 12 permanences mensuelles sur chaque « bourg-centre » de notre territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** le devis du bureau d'études OC'TEHA d'un montant de 8 820,00 € H.T. soit 10 584,00 € T.T.C. pour assurer la mission d'information et d'assistance de la population en réalisant une permanence habitat une fois par mois sur chaque « bourgcentre »,
- **ADOPTE** le principe de tenue d'une permanence par mois sur chaque « bourgcentre » c'est-à-dire Belmont-sur-Rance, Camarès et Saint-Sernin-sur-Rance du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre cette décision et signer toute pièce relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS

Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TO

deux mois à compter de sa publication.

7 dans un délai de

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.